



## Ile-de-France

**Dispositif d'accompagnement A21 Scolaires :** Oui

**Nom du dispositif :** « Lycée Eco-responsables »

**Date de lancement :** 2011

**Format d'accompagnement :** Appel à projet annuel

**Nombre d'établissements concernés :** 38 sur 470

**Processus de reconnaissance :** Non

### Naissance et fonctionnement général du dispositif

La Région développe le réseau des « Lycées Eco-responsables » qui s'inscrit dans les actions de l'Agenda 21 de la Région. **Elle a mis en place une phase d'expérimentation en 2011 sur des lycées pilotes par le biais d'un appel à projets, dans l'idée de faire bénéficier ensuite la démarche à d'autres lycées publics.** L'impact environnemental du parc lycées est en effet considérable. Cela représente potentiellement 390 000 élèves à sensibiliser, 5,5 millions de m<sup>2</sup> chauffés, 25 millions de repas servis par an et 130 tonnes de déchets à gérer en une année. Le projet entend proposer une démarche participative et citoyenne d'éco-responsabilité au quotidien et mettre en réseau les lycées franciliens ainsi que valoriser les démarches exemplaires. **La Région promeut l'implication de l'ensemble de la communauté éducative et la constitution d'un comité de pilotage qui puisse élaborer un diagnostic interne et un plan d'actions afin de réduire l'impact écologique des lycées et de favoriser les démarches de développement durable.**



**Le guide « Lycée Eco-responsable », portant à la fois sur les aspects méthodologiques et sur des actions pratiques, sert de support commun aux projets des établissements.** Il s'adresse à la fois aux enseignants, aux équipes de direction, aux personnels techniques, aux documentalistes, aux élèves, aux infirmières, etc. Ce classeur outils représente une mise en commun des investissements de divers acteurs voulant développer le développement durable dans les établissements scolaires et aller plus loin sur le terrain. Il a été conçu avec les partenaires de la Région. Ce guide se décline aujourd'hui sur cinq grandes thématiques : biodiversité, gestion de l'eau, déchets, énergie, alimentation/santé. A travers cette publication, les établissements trouvent des conseils pour réaliser un plan de communication, un « autodiagnostic », un plan de sensibilisation et un plan d'actions pratiques. L'évaluation de l'opération « Lycée ECO-responsable » est également conseillée dans un objectif d'amélioration continue. Au-delà

des lycées pilotes accompagnés par la Région, ce guide pourra aussi être mis à disposition des établissements qui souhaiteraient mener une démarche autonome.

La démarche s'adapte aux spécificités de chaque lycée. A partir d'une base commune, le programme est élaboré «à la carte» par les lycées eux-mêmes en fonction de leurs attentes et objectifs, de leurs contraintes et des domaines d'enseignement. Pour assurer la continuité de la démarche, la Région promeut la continuité de l'action par un passage de relais entre années scolaires ainsi qu'entre personnes ressources en cas de départ.

En 2011, 31 lycées ont répondu à l'appel à projets pour mettre en place une démarche « Lycée Eco-responsable » en s'appuyant sur ce classeur/guide. En 2012, une quarantaine d'établissements ont été retenus. Ce projet a fait l'objet d'un vote de l'Assemblée Régionale qui a adopté la délibération CR 72-12 du 28 septembre 2012 « Lycées Eco-responsables », suite à un nouvel Appel à projets au printemps 2013. Un maximum de 50 lycées seront retenus pour être accompagnés sur les 2 années à venir (2013-2015).

## Modalités d'accompagnement

**Le soutien de la Région est à la fois méthodologique et pédagogique, mais aussi financier puisqu'elle investit pour permettre la réalisation des projets et pour financer les associations partenaires et accompagnatrices.** Elle met, en effet, à la disposition des lycées un certains nombres de partenaires régionaux compétents sur les thématiques déjà présentes dans le guide : biodiversité, eau, déchets, énergie, alimentation. Il s'agit d'encourager et de conseiller les groupes de travail qui se constituent dans les lycées pour travailler sur ces problématiques par le biais de structures telles que le [Groupement des Agriculteurs bio \(GAB\) Île de France](#) pour l'alimentation/santé ; [Natureparif](#) pour la biodiversité ; [l'Agence de l'eau](#) pour l'eau ; [l'ARENE](#) pour l'énergie et l'éco-mobilité, et enfin, sur les déchets, le service de gestion et prévention des déchets de la Région (UAD) via a une convention-cadre [ADEME/Région](#), pour missionner des prestataires comme « Ecophylleé, « Organéo », « Eisenia », « De mon assiette à notre planète ».

Le Conseil régional s'emploie à ne négliger aucun des piliers du développement durable puisque les actions proposées ont souvent une dimension sociale et économique allant au-delà de la simple protection de l'environnement. Si la Région axe sa politique sur le patrimoine, conformément aux compétences qu'on lui attribue, elle permet l'insertion sociale et professionnelle de certains élèves et le développement de filières économiques locales au travers des projets. Sur le thème de l'énergie, les élèves en formation électronique sont particulièrement investis puisqu'ils sont pris en stage les entreprises missionnées, et certains sont même susceptibles d'être embauchés par la suite, après avoir bénéficié d'un apprentissage concret sur l'énergie et en avoir fait profité leur lycée. Concernant l'alimentation, les cuisiniers ou le personnel de la cantine peuvent promouvoir les produits biologiques et la valorisation des déchets alimentaires. LE GAB (Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France) joue un rôle essentiel ici à travers la création d'une plate-forme d'approvisionnement permettant une rencontre plus facile entre l'offre et la demande au niveau local. Concernant les actions pour la biodiversité, les élèves sont non seulement sensibilisés, mais aussi accompagnés par un enseignant (généralement de SVT) et Natureparif pour monter un projet de préservation de la biodiversité au lycée (potagers, mares, nichoirs, prairies, sensibilisation à la gestion différenciée et aux dangers des pesticides...).

<http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/site/lycee/pid/4916>

## Outils et formations proposées

Le guide «Lycée Eco-responsable», que le Conseil régional et ses partenaires mettent à la disposition des lycées, est l'outil témoignant de la mise en commun des investissements de divers acteurs. Il s'adresse à la fois aux gestionnaires de l'établissement et aux enseignants. Il est le support privilégié des établissements qui répondent à l'appel à projets de la Région. La Région a par ailleurs financé la boîte à outils de Vivacités et Ecophylle, que le Comite 21 soutient.

Pour valoriser les actions, des minis-ateliers de réalisation de reportages ont été organisés par les lycées avec l'aide de « Fréquence School », un film a été montré aux agents de la Région et a été présenté au salon de l'Education du 22 au 24 novembre 2012. Ces ateliers permettent aux élèves de réaliser eux-mêmes leur reportage et de mobiliser activement l'ensemble des élèves.

## Mise en réseau et communication

**L'Unité Lycées met à disposition des établissements un ensemble d'éléments sur un [site internet](#)** qui met à disposition des équipes de direction toutes les informations relevant de la compétence régionale (dotations, gestion technique, équipements, aides aux projets, etc ...

Concernant la démarche « Lycées Eco-responsable » tous les éléments seront accessibles avec le lien suivant :

<http://lycees.iledefrance.fr/jahia/Jahia/site/lycee/pid/4916>

## Contact

Finda Leno - Service Qualité Environnementale, Unité Lycées à la Région Ile de France  
Courriel : [finda.leno@iledefrance.fr](mailto:finda.leno@iledefrance.fr)

## Partenaires du dispositif



MAJ : 2012 - 2013